N° 76 - Fiche Sport

Volleyball

27 juin 2020

Union Nationale du Sport Scolaire

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Philippe DEKEYSER

FFV

Franck VACHER
Olivier SETRUK
Michelle AKILIAN

UNSS

Sophie CAILLOT
Alain CORNICARD
Thierry SUC — Responsable Communication
Gildas THANGUY
Xavier PIBOTEAU
Brigitte LE GODEC

Délégués techniques UNSS

Mylène TOUBANI-BARDET
Raphaël LEDOUX
XXXXXXXXXX

Référent FFV

Bertrand LEYS — DTN Adjoint

Référent Sport Partagé

Alexandre POURCELOT

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Volleyball à 4 Minimes, Cadets, Juniors et Lycées Filles

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	6 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - Minimes avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit des B3 - Cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit des M1 - Juniors avec C2, J1, J2 - Lycées Filles avec M2, C1, C2, **J1, J2** Surclassement interdit des M1
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est **obligatoire** et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même **Département** (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.
TYPE DE JEU	à 4
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6
BALLONS	MOLTEN
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE[1]	2 sets gagnants
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants
MIXITÉ	Pas de mixité

[1] tournoi à 3

	MINIMES	CADETS	JUNIORS	LYCÉES FILLES
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,10 G : 2,24	G : 2,35	G : 2,43	F :2,24
TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m			

Informations complémentaires

RÉGLEMENT	UNSS à 4
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS numéroté **(de 1 à 20**) devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit Cf Règlement Fédéral), (I, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	**16** maximum en M, C et Lycées Filles **12** maximum en J
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées filles

Modalités de qualification 16 équipes[2]

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
IA 1	Amiens	Lille		**1**
IA 2	Créteil	Paris	Versailles	**2**
IA 3	Caen	Rennes	Rouen	**1**
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	**2**
IA 5	Besançon	Dijon		**1**
IA 6	Nantes	Orléans/Tours		**2**
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	**1**
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	**2**
IA 9	Montpellier	Toulouse		**2**
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice	**1**
			Total	**15**

\+ **16ème** place

- si **0** équipe des Ultramarins — **1** équipe de l'Académie organisatrice ;
- si **1** équipe des Ultramarins — Qualifiée ;
- si **2** équipes des Ultramarins — Se référer au tableau du Règlement Fédéral.

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
IA 1	Amiens	Lille		**1**
IA 2	Créteil	Paris	Versailles	**2**
IA 3	Caen	Rennes	Rouen	**1**
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	**1**
IA 5	Besançon	Dijon		**1**
IA 6	Nantes	Orléans/Tours		**1**
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	**2**
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	**1**
IA 9	Montpellier	Toulouse		**1**
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice	**1**
			TOTAL	**11**

[2] Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

+ 12ème place

- Si **0** équipe des Ultramarins	**1** équipe de l'Académie organisatrice
- Si **1** équipe des Ultramarins	Qualifiée
- Si **2** équipes des Ultramarins	Se référer au tableau du Règlement Fédéral

<u>Remontée des résultats des Championnats qualificatifs</u>

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 14 avril 2021 pour les minimes G et F, les cadets
- 3 mars 2021 pour les juniors G et les lycées F

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Composition des poules

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2019 selon la règle UNSS ci-dessous :

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2019	IA du 3ème 2019	IA du 2ème 2019	IA du 4ème 2019
IA du 8ème 2019	IA du 7ème 2019	IA du 6ème 2019	IA du 5ème 2019
IA du 9ème 2019	IA du 10ème 2019	IA du 11ème 2019	Ultramarin ou Académie organisatrice
IA du 15ème 2019	IA du 14ème 2019	IA du 13ème 2019	IA du 12ème 2019

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2019	IA du 3ème 2019	IA du 2ème 2019	IA du 4ème 2019
IA du 8ème 2019	IA du 7ème 2019	IA du 6ème 2019	IA du 5ème 2019
IA du 9ème 2019	IA du 10ème 2019	IA du 11ème 2019	Ultramarin ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1er tour de poule.

Championnats de France UNSS *Sport Partagé* Volleyball assis et debout

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
	4 compétiteurs 2 élèves valides ne relevant pas de l'Excellence 2 élèves en situation de handicap Mixité autorisée	4 compétiteurs 2 élèves valides ne relevant pas de l'Excellence 2 élèves en situation de handicap Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est **obligatoire** et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même **Département** (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
RÉGLEMENT	Règlement spécifique de volleyball en sport partagé. Règlement disponible sur OPUSS	
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS numéroté **(de 1 à 20**) devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit Cf Règlement Fédéral), (I, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	

FORMULE DE COMPÉTITION	Voir règlement sur OPUSS	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Appel à participation. Toutes les AS qui auront justifiées d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique seront prioritaires dans leur qualification au championnat de France.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	**6** maximum sur invitation	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges *Sport Partagé*	Champion de France UNSS lycées *Sport Partagé*

1ère journée : volleyball assis

2ème journée : volleyball debout

Dispositions particulières Excellence Volleyball

Non autorisées en championnat Excellence :

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir ;
- les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2021 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires) ;
    - http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs.

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 10 octobre 2020

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/sportcoex

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 octobre 2020 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Remontées des résultats IA sports collectifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- les dates sont régulièrement mises à jour dans le calendrier des championnats de France

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Championnats de France UNSS Excellence Volleyball à 6 Minimes, Lycées Garçons et Filles

COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat de France Mixité interdite Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) - Nombre de joueurs pour 1 match : 12 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12 - Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants - Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants Lycées avec C1, C2, J1 - Nombre de joueurs pour 1 match : 12 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12 - Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est **obligatoire** et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même **Département** (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.

Informations complémentaires

RÉGLEMENT	FFVOLLEY à 6			
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS numéroté **(de 1 à 20**) devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit Cf Règlement Fédéral), (I, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral			
HAUTEUR DE FILET	**MF** 2,18	**MG** 2,24	**Lyc F** 2,24	**Lyc G** 2,43
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale			
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminé par la Direction Nationale UNSS			
NOMBRE D'ÉQUIPES	**12** maximum en M **8** maximum en Lyc			
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence lycées filles Champion de France UNSS Excellence lycées garçons			

ISF

Le mondial ISF de volleyball aura lieu en 2021 au Brésil.

La situation sanitaire actuelle ne permet pas de savoir s'ils seront maintenus.

Néanmoins, dans le cas du maintien de cette organisation, le protocole de qualification suivant sera mis en œuvre :

- Un match opposera les deux champions de France Lycées G et F, à des pôles désignés par la FFV ;
- Ces matchs détermineront les Associations Sportives qualifiées, et se dérouleront chez le champion Excellence.

Composition des poules des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1ère Sortie	A1
2ème Sortie	B1
3ème Sortie	C1
4ème Sortie	D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2	B2	C2	D2	puis :
A3	B3	C3	D3	puis éventuellement :
A4	B4	C4	D4	

Formule compétition

1. Championnat à 16 équipes

   4 poules de 4

¼ de finales « Hauts »	1A	2D	¼ de finales « Bas »	3A	4D
	1B	2C		3B	4B
	2A	1D		4A	3D
	2B	1C		4B	3C

   ½ Finales « Hauts » et « Bas »

   Finale A et de classement

2. Championnat à 12 équipes

   4 poules de 3

   2ème tour de Poule 1A 2A 1D 2D

   On ne rejoue pas les matches déjà joués et les points du 1er tour de poule contre ces équipes restent acquis

Rappel on ne tient pas compte des points acquis contre les équipes éliminées au 1er tour de poule

½ finales croisées

Finales A et de classement

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : match gagné 2 ou 3 sets à 0 (25 – 0)

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre en compte le quotient général entre les sets marqués et ceux concédés ;
2. Si une égalité persiste, prendre en compte du quotient général entre les points marqués et ceux concédés ;
3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité ;
4. Si une égalité persiste, prendre en compte le quotient particulier entre les sets marqués et ceux concédés, puis prendre en compte le quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés ;
5. Jeune Coach – Jeune Capitaine ;
6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les SR:

- Dates butoir des championnats Excellence dans le calendrier des championnats de France, régulièrement mis à jour

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles

a. Le Jeune Arbitre

La convention entre l'UNSS et la FFVB précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFV.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Volleyball.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

Passerelle UNSS - FFVOLLEY

1. Arbitre validé National en 4 X 4 (Championnat de France et par un membre CMN obligatoirement) sera validé arbitre jeune FFVB (ou Arbitre Départemental si + de 18 ans)
   Pratique et théorie étant contrôlées sur le support Championnat de France.
2. Arbitre validé National en 6 X 6
   Idem cas précédent
3. Arbitre Académique en 4 X 4
   Pas de validation possible Arbitre jeune FFVB / Arbitre Départemental compte tenu de la disparité importante qui existe dans la formation et la validation en filière UNSS.
4. Arbitre Académique en 6 X 6
   Pas de validation automatique. Charge à la CDA ou à la CRA concernée de vérifier par des épreuves pratiques et / ou théorique le niveau atteint par le candidat.

Passerelle FFVOLLEY - UNSS

1. Arbitre Jeune / Départemental FFVB (épreuve pratique et théorique) sera validé Arbitre Académique UNSS mais se soumettra à l'examen écrit sur un Championnat de France pour une éventuelle validation Nationale.

NB : Afin de rendre possible la réciprocité évoquée plus avant, il serait souhaitable qu'un membre de la FFV dont les compétences sont reconnues en terme d'arbitrage puisse être présent lors des phases finales des différents championnats de France UNSS.

- Membre CCA
- Pool des superviseurs CCA
- Arbitre référent géographiquement disponible sur proposition de la CRA concernée par la compétition UNSS.

Communication sera faite des différentes implantations des finales Nationales UNSS à la FFV dès lors que le calendrier en sera établi. Ajout d'une case FFV dans le tableau des désignations CMN pour les championnats de France.

En résumé voici les différentes possibilités sous la forme d'un tableau

	4 X 4	**6 X 6**
Arbitre International UNSS	Sans objet	Arbitre Jeune FFVB ou Départemental si + de 18 ans
Arbitre National UNSS	Arbitre Jeune FFV ou Départemental si + de 18 ans	Arbitre Jeune FFVB ou Départemental si + de 18 ans
Arbitre Académique UNSS	Pas de validation automatique FFV CDA / CRA restent maître d'oeuvre	Pas de validation automatique FFV CDA / CRA restent maître d'oeuvre
Arbitre Départemental ou district UNSS	Pas d'équivalence possible	Pas d'équivalence possible
Arbitre Jeune Ou Départemental FFVB	Validation arbitre Académique Avec épreuve théorique UNSS Validation Nationale possible	Validation arbitre Académique Avec épreuve théorique UNSS Validation Nationale possible

b. Le Jeune Entraîneur UNSS - FFV

Il est désormais possible de former un Jeune entraîneur UNSS - FFV au sein de l'Association Sportive de l'établissement.

Le Jeune entraîneur UNSS - FFV de niveau 2 peut obtenir une équivalence de certification à la FFV dès lors qu'il est licencié FFV. Il doit pour cela satisfaire à 20 heures d'encadrement dans un club.

Les documents de formation et de certification sont à consulter sur OPUSS :

https://opuss.unss.org/group/site-national/administration/articles?p_p_id=listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-2&p_p_col_count=1&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_myaction=searchArticleForm&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_typeRecherche=ALL_WORDS&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_sportCb=97&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_niveauEmission=322901&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_cb_niveauEmission=322901&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_struts_action=%2Fportlet_configuration%2Fedit_configuration&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_returnToFullPageURL=&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_portletResource=&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_previewWidth=&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_delta=20&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_keywords=&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_advancedSearch=false&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_andOperator=true&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_resetCur=false&_listeArticles_WAR_unss10SNAPSHOT_cur=2

Innovation

Éducvolley
https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/EDUCVOLLEY_V_FINALE_1_.1517913439808.pdf

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 8 premiers en 2019 et 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement

NÉANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 4 premiers en 2020 des Championnats de France Excellence

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n’ayant pas assisté au Protocole en 2020 et n’étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2020 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 5

Points de Pénalité

1 carton rouge	= 2 points
Carton jaune et rouge ensemble (Expulsion du set)	= 3 points
Carton jaune et rouge dans deux mains distinctes (disqualification du match)	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des points marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.